

CCAS DE-SAINT-ROMAIN-LA MOTTE
PROCÈS VERBAL DU 02 DÉCEMBRE 2025
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Patricia VILLA - Daniel MOUSSERIN - Renée GUERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Absente excusée : Sabine DERVIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Patricia VILLA

Quorum : 6	Présents : 10	Votants : 10
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à huit heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le 27 novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

Le Président soumet le procès-verbal du 3 novembre 2025 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Compte-rendu du repas des aînés
2. Organisation et distribution des colis
3. Point sur le budget et dépenses ou subventions à engager avant le 31 décembre 2025
4. Questions diverses

COMPTE-RENDU DU REPAS DES AÎNÉS

104 personnes ont participé au repas ainsi que 4 membres du CCAS.

4 personnes n'ont pu participer pour raison médicale.

Le repas s'est déroulé dans une bonne ambiance et a été apprécié. Quelques plaintes au niveau de la boisson, jugée insuffisante. Il est important de faire le tour des tables car les jeunes ne font pas le service des vins.

Nous avons observé qu'il était nécessaire de gérer et piloter les jeunes. Ils ont besoin d'un cadre.

Il nous reste 10 bouteilles de vin rouge, 3 bouteilles de vin blanc, 6 bouteilles d'eau pétillante, 6 bouteilles d'eau de sources, 1 bouteille de jus d'orange et 1 bouteille de jus d'ananas, que nous allons rendre à l'épicerie VIVAL.

La quête pour les jeunes a été conséquente, ils sont contents d'avoir assisté à ce repas de fin d'année.

ORGANISATION ET DISTRIBUTION DES COLIS

Concernant les personnes n'ayant pas pu participer au repas pour raison médicale : 8 colis pour personne seule et 3 colis pour des couples.

Nous prenons la marchandise à l'épicerie VIVAL et nous allons confectionner ceux-ci à la mairie. Bernard BESSEY et Patricia VILLA se chargent de choisir le contenu des colis.

La distribution des colis sera faite et répartie entre Chantal PAIRE, Renée GUÉRIN, Sylvie BAS, Daniel MOUSSERIN et Patricia VILLA.

POINT SUR LE BUDGET ET DÉPENSES OU SUBVENTIONS À ENGAGER AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

L'assemblée constate qu'il reste de la trésorerie sur le compte du CCAS et M. le président explique qu'une somme d'environ 2 000 € peut être laissée car suffisante pour le fonctionnement du CCAS.

Après discussion, il a été voté à l'unanimité de laisser environ 2 000 € sur le compte et de verser sous forme de subvention un montant de 7 000 € à l'association de la MARPA GAMAY SAINT ROMAIN.

QUESTIONS DIVERSES

- Les grilles incomplètes seront vendues au marché de Noël le dimanche 7 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Affiché et publié le 16 mai 2026

Le Président,
Gilbert VARRENNE



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

La secrétaire de séance,
Patricia VILLA

